



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'art. 155, al. 2, ORC

**Date de publication:** SHAB - 14.11.2019

**Numéro de publication:** BH06-0000001754

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Sommation selon l'art. 155 ORC, GreengateResearch Suisse

### 3. Publication

GreengateResearch Suisse  
CHE-334.107.873  
Les Broillets 42  
2075 Thielle

#### Remarques juridiques:

La société mentionnée n'exerce plus d'activité et n'a plus d'actifs réalisables. Tous les associés et les créanciers sont donc sommés de faire valoir par écrit au point de contact, dans le délai indiqué, leur intérêt motivé au maintien de l'inscription. Si personne ne fait valoir d'intérêt au maintien de l'inscription dans le délai indiqué, la société est radiée d'office (art. 938a, al. 1, CO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche (art. 938a, al. 2, CO). Les associés et les créanciers sont expressément informés qu'en faisant valoir un intérêt au maintien de l'inscription, ils ont qualité de partie requérante dans la procédure judiciaire et que cette dernière peut entraîner des coûts à leur charge.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 16.12.2019

#### Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel  
Place des Halles 8  
2000 Neuchâtel